



Hand-Ball Détente

24, square Colonel Rémy
35700 Rennes
06 27 35 03 80

handballdetente.rennes@gmail.com
<https://handball-detente-rennes.fr/>



Aides Financières

Nous avons conscience des difficultés financières que peut entraîner une inscription au club.

HBD a donc quelques "réponses" :

- Le montant de nos **cotisations** colle au plus près au **coût réel** de ta catégorie
- Les **bénévoles** paient leur cotisation comme tout un chacun
- Ceux et celles qui le souhaitent peuvent régler leur cotisation en **plusieurs chèques ou virements** aux dates qui leur conviennent
- Tu peux aussi régler avec des **chèques-vacances**
- Le club adhère au dispositif « **SORTIR** » qui peut prendre en charge une partie de ta cotisation, en fonction des revenus de ton foyer

N'hésite pas non plus à profiter :

Des coupons-sport 35 :

Le dispositif **Coupons-sport 35** est reconduit. Les conditions :

- être né.e en **2009, 2010, 2011, 2012** ou **2013**
- être bénéficiaire de l'**Allocation de Rentrée Scolaire**

L'aide peut être de 20 ou 40 euros, en fonction du montant de ta cotisation.

Pour en bénéficier, tu dois fournir au club :

- une **attestation de l'Allocation de Rentrée Scolaire**
- une **photocopie du livret de famille**

C'est le club qui se chargera de la demande et te remboursera ensuite.

Du pass'Sport :

Le **pass'Sport**, dispositif national sous les conditions suivantes :

- être né.e entre le 16/09/2006 et le 31/12/2018 et bénéficier de l'**Allocation de Rentrée Scolaire**
- être né.e entre le 01/06/2004 et le 31/12/2018 et de bénéficier de l'**Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé**
- être né.e entre le 16/09/1993 et le 31/12/2008 et de bénéficier de l'**Allocation d'Adulte Handicapé**
- être étudiant.e de 28 ans ou moins et de bénéficier, au plus tard le 15/10/2024, d'une **bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources**, d'une **aide annuelle du CROUS** ou d'une **bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024-2025**

L'aide est de **50 euros**. Pour en bénéficier, il te suffit de présenter au club :

- le **courrier de notification de cette aide**, envoyé dans la seconde quinzaine d'août

C'est le club qui se chargera de la demande et te remboursera ensuite.